

Ministry of Education

Teaching Policy and Standards Branch
13th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2
Tel.: 416-325-7744
Fax.: 416-325-7019
TTY: 416-325-3408

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
normes en matière d'enseignement
13^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2
Tél. : 416-325-7744
Télééc. : 416-325-7019
ATS : 416-325-3408

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation, conseils scolaires de district
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers, administrations scolaires
Directrice, Direction des écoles provinciales
Chef des finances

EXPÉDITEUR : Paul Anthony, directeur
Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement

DATE : Le 5 mai 2008

OBJET : Mise à jour au sujet du PIPNPE : Financement du PIPNPE par l'entremise des
SBE et mise à jour des guides du PIPNPE

Tel que mentionné dans la note de service du 26 mars 2008 sur le financement de l'éducation pour l'année scolaire 2008-2009, le financement annuel de 15 millions de dollars du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNPE) sera désormais attribué par l'entremise des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) à titre de nouveau volet de la Subvention relative à l'ajustement des coûts et aux qualifications et à l'expérience du personnel enseignant. Le fait de financer le PIPNPE dans le cadre des SBE permet d'assurer le financement continu du programme, de prévoir le montant du financement du PIPNPE afin de faciliter la planification du programme, d'éliminer la nécessité de soumettre un certificat d'assurance annuel et de simplifier les exigences en matière de présentation de rapports.

Le financement sera calculé de la même façon que par les années précédentes :

- allocation de base : 20 000 \$ par conseil scolaire de district;
- allocation proportionnelle : 2 000 \$ par « nouvelle enseignante ou nouvel enseignant », selon les données soumises au ministère.

Les administrations scolaires recevront l'allocation proportionnelle. Des renseignements supplémentaires au sujet du financement des administrations scolaires par l'entremise des SBE seront disponibles prochainement.

Aux fins du PIPNPE, « une nouvelle enseignante ou un nouvel enseignant » est une enseignante ou un enseignant (y compris une enseignante ou un enseignant ayant reçu sa formation à l'extérieur de la province) membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario qui a été embauché pour occuper un poste permanent – à temps plein ou à temps partiel – par un conseil scolaire, une administration scolaire ou une école provinciale et qui doit enseigner pour la première fois en Ontario.

Nous rappelons aux conseils qu'ils peuvent utiliser les fonds du PIPNPE pour favoriser l'insertion professionnelle du nouveau personnel suppléant à long terme (SLT). Aux fins du PIPNPE, une nouvelle suppléante ou un nouveau suppléant à long terme est une enseignante suppléante ou un enseignant suppléant membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario qui occupe pour la

première fois un poste de suppléante ou suppléant à long terme pour une période d'au moins 97 jours scolaires consécutifs en tant que suppléante ou suppléant de la même enseignante ou du même enseignant.

En 2008-2009, le montant pour le nouveau personnel enseignant sera calculé en fonction du nombre (par tête) de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants embauchés entre le 2 octobre 2007 et le 31 octobre 2008 inclusivement.

Il est à noter qu'à compter de septembre 2008, le financement du PIPNPE sera versé mensuellement aux conseils dans le cadre de leurs paiements de transfert réguliers.

Les conseils doivent utiliser le financement du PIPNPE pour les dépenses admissibles et ils sont tenus de satisfaire aux exigences du PIPNPE prévues par la loi ainsi que dans le *Guide des éléments d'insertion professionnelle (2008)* et le *Guide d'évaluation du rendement du nouveau personnel enseignant (2008)*. (Les révisions apportées tiennent compte des commentaires reçus par le ministère depuis le lancement du programme et visent à mettre à jour les exigences en matière d'évaluation du rendement du personnel enseignant, telles qu'énoncées à la Partie X.2 de la *Loi sur l'éducation*, « Évaluation du rendement des enseignants » et par le Règlement de l'Ontario 99/02 tel que modifié.) Les conseils doivent également participer à toutes les activités de soutien et d'évaluation liées au PIPNPE. Les conseils devront aussi continuer de soumettre un plan pour le PIPNPE ainsi qu'un rapport final (y compris un état comptable détaillé pouvant faire l'objet d'une vérification) à la Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement du ministère, par l'entremise de leur bureau régional.

Utilisation du financement

Les fonds du PIPNPE visent à améliorer le financement et les programmes existants, et doivent être utilisés pour aider directement le nouveau personnel enseignant. Les dépenses non approuvées sont, par exemple, les dépenses en immobilisations (mobiliers et équipement informatique), les dépenses afférentes au personnel supplémentaire, administratif ou de soutien, non relié au PIPNPE (éducatrices et éducateurs ou aide-enseignantes et aide-enseignants), les dépenses relatives à des ressources à l'intention des élèves (comme les manuels) et à du matériel didactique pour la salle de classe.

De façon plus précise, le financement de base de 20 000 \$ doit être utilisé pour la supervision du PIPNPE et la coordination des programmes de soutien à l'échelle du système. Certaines dépenses approuvées comprennent notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de collecte des données visant à organiser le PIPNPE ou l'embauche de personnel de soutien du PIPNPE (comme une adjointe administrative ou un adjoint administratif à temps partiel).

Le financement proportionnel (déterminé selon le nombre de nouvelles enseignantes ou de nouveaux enseignants) doit être utilisé pour des ressources et des activités d'insertion professionnelle proposées au niveau de l'école, visant à répondre aux besoins individuels du nouveau personnel enseignant (p. ex., temps libéré afin de permettre à une nouvelle enseignante ou à un nouvel enseignant de rencontrer son mentor ou au nouveau personnel de participer à un atelier en cours de journée). Ces fonds ne doivent pas servir à payer des salaires.

Dates importantes concernant le PIPNPE en 2008-2009

Date d'échéance	Produits livrables	Description
Le 30 juin 2008	Les conseils soumettent à la Direction des paiements de transfert et des rapports financiers leurs prévisions budgétaires indiquant le nombre de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants.	Nombre (par tête) de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants embauchés entre le 2 octobre 2007 et le 31 octobre 2008 inclusivement.

Date d'échéance	Produits livrables	Description
Le 7 juillet 2008	Les conseils soumettent au ministère un plan du PIPNPE. Un formulaire est disponible à http://tpfr.edu.gov.on.ca/NTIP_FR.htm	Une copie papier signée et une version électronique au bureau régional.
Décembre 2008	Les conseils soumettent à la Direction des paiements de transfert et des rapports financiers leurs prévisions budgétaires révisées indiquant le nombre de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants et les dépenses.	Nombre (par tête) de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants embauchés entre le 2 octobre 2007 et le 31 octobre 2008 inclusivement. Dépenses liées au PIPNPE.
Le 7 juillet 2009	Les conseils soumettent au ministère un rapport final (y compris un état comptable détaillé). Un formulaire est disponible à http://tpfr.edu.gov.on.ca/NTIP_FR.htm	Une copie papier signée et une version électronique au bureau régional.
Octobre 2009	Les conseils soumettent leur rapport d'octobre au ministère par l'entremise du SISON.	Nombre de mentions communiquées à l'Ordre ainsi que les données sur la rétention, l'évaluation du rendement et les assignations du nouveau personnel enseignant pour l'année 2008-2009.
Novembre 2009	Les conseils soumettent à la Direction des paiements de transfert et des rapports financiers leurs états financiers indiquant les dépenses réelles liées au PIPNPE.	Dépenses réelles liées au PIPNPE pour l'exercice 2008-2009.

Des téléconférences régionales auront lieu plus tard ce mois-ci (veuillez consulter l'horaire qui suit) afin d'appuyer davantage cette transition du financement du PIPNPE vers les SBE. Plus de renseignements vous seront communiqués sous peu.

Région (pour les conseils de langue anglaise)	Date	Heure
London	Le mardi 20 mai	9 h 30 à 11 h
London	Le mercredi 28 mai	13 h 30 à 15 h
Région de Toronto	Le jeudi 22 mai	10 h à 11 h 30
Ottawa	Le mardi 27 mai	9 h 30 à 11 h
Barrie	Le lundi 26 mai	13 h 30 à 15 h
North Bay et Sudbury	Le mercredi 21 mai	9 h 30 à 11 h
Thunder Bay	Le jeudi 22 mai	14 h à 15 h 30
Conseils scolaires de langue française	Le mardi 27 mai	9 h 30 à 11 h

Si vous avez des questions concernant le PIPNPE, veuillez vous adresser à la personne-ressource responsable de ce programme au bureau régional.

J'aimerais de nouveau remercier le personnel des conseils de ses efforts inlassables et de sa collaboration dans le cadre de la mise en œuvre continue du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant.

Cordialement,

(copie originale signée par)

Paul Anthony

c. c. Surintendantes et surintendants responsables du PIPNPE
Personnes-ressources du PIPNPE

Barry Pervin, sous-ministre adjoint (par intérim)
Division de l'enseignement et du développement du leadership

Kit Rankin, sous-ministre adjointe (par intérim)
Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation

Marg Connor, directrice (par intérim)
Direction du développement du leadership

Ginette Plourde, directrice
Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

Gerry Townsend, Director (par intérim)
Direction des services régionaux

Gene Lewis, secrétaire général
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario

Greg Pollock, secrétaire général
Ontario English Catholic Teachers' Association

Wendy Bolt, secrétaire générale
Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario

Rhonda Kimberley-Young, secrétaire-trésorière
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Laurent Joncas, directeur général et trésorier
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Frank Kelly, directeur général
Council of Ontario Directors of Education (CODE)
Ontario Public Supervisory Officials' Association (OPSOA)

Mike Benson, directeur général
Ontario Principals' Council (OPC)

Lou Rocha, directeur général
Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Serge Plouffe, directeur général
Association des directions et direction adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Theresa Harris, directrice générale
Ontario Catholic Supervisory Officers' Association (OCSSOA)

Michel Paulin, directeur exécutif
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGEFO)